

Consommation durable | Solène Houzé

# Justice sociale, justice environnementale

## La convergence des luttes dans la pratique de l'éducation permanente





: lien consultable dans l'Internet

## Introduction

S'il y a bien une affirmation sur laquelle tout le monde peut s'accorder en 2020, c'est que la dernière décennie aura été fort marquée par des mouvements de contestation de toutes sortes. Combats féministes, grèves, manifestations et mouvements à l'échelle nationale, marches pour le climat, contre les violences policières, contre les discriminations, les citoyens et citoyennes n'hésitent plus à faire entendre leur voix, que ce soit sur les réseaux sociaux ou dans la rue. Que réclament-ils ? Entre autres, plus d'égalité, de démocratie, de transparence et d'actions de la part des politiciens et aussi, plus de justice.

Ainsi, les concepts de justice sociale et environnementale sont de plus en plus présents dans le paysage médiatique et politique. Si la tendance était au départ de les traiter comme deux problématiques séparées, les contestations de ces dernières années ont révélé que les thématiques de l'écologie et du social ne sont pas si éloignées que ça. Le mouvement des gilets jaunes a d'ailleurs permis de révéler des liens profonds entre actions écologiques et actions sociales. Le message est clair : la lutte contre le dérèglement climatique ne se fera pas sans une lutte contre les inégalités socio-économiques.<sup>1</sup> Si les différentes contestations ont permis de faire émerger un début d'alliance entre les acteurs sociaux et environnementaux, de multiples pressions sociétales continuent de vouloir opposer les deux problématiques. Il est grand temps de renforcer cette alliance en rappelant les logiques qui sous-tendent la convergence des luttes du XXI<sup>e</sup> siècle et d'en faire une priorité dans le travail de notre association, pour la transition et pour la société en général.

En 2018, Dounia Tadli<sup>2</sup> analysait le manque de convergence et de coopération sur le terrain entre les mouvements de Transition, adeptes de la sobriété volontaire et ceux de lutte contre la pauvreté. Leurs objectifs sont pourtant les mêmes : une société plus juste, plus solidaire, une plus grande utilisation des ressources locales, l'importance des liens sociaux, une viabilité écologique de

<sup>1</sup> G. d'ALLENS, « Les Gilets Jaunes ont forcé la mue sociale du mouvement écologiste », *Reporterre.net*, 16 novembre 2019, [en ligne :] <https://reporterre.net/Les-Gilets-jaunes-ont-force-la-mue-sociale-du-mouvement-ecologiste>, consulté le 6 mai 2020.

<sup>2</sup> Dounia Tadli est une ancienne chercheuse du Centre Permanent pour la Citoyenneté et la Participation. Elle a écrit plusieurs articles proposant une analyse transversale sur différents sujets de consommation durable : l'alimentation et les rapports de genre, l'antispécisme, la consommation de viande, l'alimentation low-cost, etc. Pour consulter ses analyses, voir <http://www.cpcp.be/publications>.

la consommation, etc. Pourtant, les mouvements de Transition restent trop souvent le lieu de rencontre de personnes au capital culturel et économique plus élevé. Face à ce constat, le Centre Permanent pour la Citoyenneté et la Participation souhaite tout mettre en œuvre pour adresser des réponses à cet enjeu d'accessibilité des alternatives de transition à tout citoyen ou groupe de citoyens désireux de découvrir ou d'agir à son échelle sur les problématiques de consommation durable.

La transition vers une société plus juste et durable ne peut pas exclure les publics en situation de précarité. Elle se doit d'être obligatoirement solidaire. Si nous allons encore plus loin, nous affirmons même que la transition ne se fera pas sans eux. Cette analyse veut donc poser les cadres théoriques de ce rapprochement entre combats sociaux et environnementaux, en commençant par définir les concepts de justice sociale et environnementale et en développant les liens existants entre les deux mouvements. Sur le terrain, dans nos groupes en éducation permanente, il existe un réel besoin de pistes concrètes pour aborder la question environnementale en lien avec les enjeux socio-économiques que connaissent les publics en situation de précarité.

Nous proposons des pistes de réflexion et des leviers d'action pour répondre à ce besoin. La première partie se penchera sur la théorie de la convergence des luttes environnementales et sociales en parcourant l'historique des différents mouvements et en analysant l'apport de la crise des gilets jaunes dans cette problématique. La seconde présentera le projet transversal du CPCP qui se penchera sur la question de l'accessibilité aux mouvements de transition pour des publics plus précarisés, en collaboration avec le Réseau Transition. Elle abordera également la redéfinition de problématiques en éducation relative à l'environnement par la prise en compte des enjeux sociaux.

## I. Convergence des luttes sociales et environnementales : où en est-on ?

Le rapprochement entre différentes contestations qui traversent la société est appelé, dans le jargon militant, « la convergence des luttes ». Ce terme, apparu assez récemment, vers la fin du xx<sup>e</sup> siècle, exprime la volonté d'un mouvement social de s'élargir et de se connecter à d'autres. Si on prend en exemple les mouvements de lutte contre les discriminations, cela semble logique car leurs revendications sont liées à des origines communes ou se superposent<sup>3</sup> : les inégalités socio-économiques, le racisme, le sexisme, etc. En s'alliant, les mouvements s'inspirent, s'influencent et prennent de l'ampleur.<sup>4</sup>

Dans le cadre de cette analyse, il est nécessaire de définir quels sont les mouvements en jeu dans la convergence des luttes environnementales et sociales. Cette définition ne se veut pas être exhaustive et rassembler l'énorme diversité des mouvements sociaux ou écologiques sous une seule bannière. Elle cherche juste à contextualiser et à poser les bases des concepts de justice sociale et justice environnementale pour les utiliser judicieusement dans la suite de nos réflexions.

### A. La justice sociale

#### 1. Des inégalités socio-économiques de plus en plus importantes

Chaque année, les rapports d'Oxfam sur l'état mondial des inégalités socio-économiques font frémir. Traditionnellement, ce rapport est publié chaque année à la veille de l'ouverture du forum économique mondial de Davos. Pour marquer les esprits, Oxfam n'hésite pas à faire des parallèles entre la for-

<sup>3</sup> L'intersectionnalité désigne ainsi la situation de personnes subissant simultanément plusieurs discriminations : une femme noire en comparaison avec une femme blanche, ce qui donne lieu à des mouvements tel que celui de l'afroféminisme, par exemple.

<sup>4</sup> C. LEPRINCE, « Convergence des luttes, grève générale, intersectionnalité : petit lexique des causes mêlées », *Franceculture.fr*, 3 avril 2018, [en ligne :] <https://www.franceculture.fr/histoire/convergence-des-luttes-fausse-bonne-idee-ou-horizon-salutaire>, consulté le 6 mai 2020.

tune des plus riches et celle des plus pauvres. Ces comparaisons interpellent : « En 2019, les 2 153 milliardaires du monde possédaient plus de richesses que 60 % du reste du globe », « Si vous aviez mis de côté 10 000 dollars par jour depuis l'édification des pyramides, vous auriez cumulé autant qu'un cinquième de la fortune moyenne des cinq milliardaires les plus riches »<sup>5</sup>. Cette concentration de la richesse aux mains de quelques hommes<sup>6</sup> peut être représentée par une forme pyramidale de la distribution des richesses. D'un côté, les plus fortunés semblent continuer à s'enrichir en captant une grande part de la croissance des revenus mondiaux. De l'autre, à la base de la pyramide, presque la moitié de la population (sur)vit avec 5,5 dollars ou moins par jour. Au milieu, une grande partie de la population craint pour la stabilité de sa situation. Il suffit d'une facture d'hôpital, la perte de leur emploi ou un incident dans leur logement pour que leurs comptes ne suivent plus et que s'enclenche le cycle infernal de la pauvreté et de la précarité.

*En Belgique, en 2018, 16,4 % de la population était ainsi considérée comme à risque de pauvreté ou d'exclusion sociale. Cela correspond à un Belge sur six. Pour rentrer dans cette catégorie, il faut être à risque sur un des trois facteurs suivants<sup>7</sup> :*

- La pauvreté monétaire ;

*C'est-à-dire, avoir un revenu inférieur à 60 % du revenu médian, soit 1 187 euros par mois pour une personne isolée ou 2 493 euros*

<sup>5</sup> C. COFFEY et al., « Celles qui comptent : reconnaître la contribution considérable des femmes à l'économie pour combattre les inégalités », Rapport Oxfam International, janvier 2020, [en ligne :] <https://www.oxfamfrance.org/wp-content/uploads/2020/01/Rapport-Oxfam-Inegalites-2020-COMPLET.pdf>, consulté le 7 mai 2020.

<sup>6</sup> Le rapport insiste sur le fait que ce sont largement des hommes qui possèdent la plupart des richesses du globe et que le système des inégalités repose aussi sur l'exploitation des femmes, à qui l'accès à un travail est beaucoup moins aisé que pour les hommes et dont le travail invisible, notamment dans les domaines des soins, n'est pas rémunéré malgré sa grande valeur monétaire (10 800 milliards de dollars, soit trois fois plus que le secteur des technologies)

<sup>7</sup> « Risque de pauvreté ou d'exclusion sociale », Statbel.fgov.be, [en ligne :] <https://statbel.fgov.be/fr/themes/menages/pauvrete-et-conditions-de-vie/risque-de-pauvrete-ou-dexclusion-sociale#documents>, consulté le 7 mai 2020.

par mois pour un ménage avec deux enfants. En Wallonie, c'est une personne sur cinq qui est concernée par ce risque.<sup>8</sup>

- La privation matérielle sévère ;

Ce taux désigne l'incapacité<sup>9</sup> pour des individus d'avoir accès à au moins quatre des neuf biens et services considérés comme souhaitables, voire essentiels, pour avoir un niveau de vie acceptable : savoir payer son loyer, crédit hypothécaire ou des factures d'eau, gaz et électricité, disposer d'un chauffage adapté à son logement, savoir couvrir des dépenses imprévues, consommer régulièrement des protéines et autres aliments nécessaires à la bonne santé physique, savoir partir en vacances, posséder un téléviseur, un réfrigérateur, un téléphone et une voiture.

- Le fait de vivre dans un ménage à faible intensité de travail.

C'est-à-dire, la part des personnes vivant dans un ménage où les habitants en âge de travailler ont travaillé à moins de 20 % de leur potentiel au cours de la dernière année. Le taux d'enfant vivant dans une famille où personne ne travaille s'élève à une moyenne de 12 % en Belgique, 18 % en Wallonie et 26 % à Bruxelles.<sup>10</sup>

## 2. Des inégalités qui contribuent à une plus grande précarité

De cette notion de « risque de pauvreté », on peut mettre en avant la notion de précarité. D'après Jean Furtos<sup>11</sup>, la précarité, c'est la peur de perdre ses objets sociaux, toutes ces formes de sécurité qui nous garantissent une vie digne : l'emploi, l'argent, le logement, ses biens, etc.<sup>12</sup> Les personnes en situation de précarité sont donc ces gens qui se trouvent dans une situation ins-

<sup>8</sup> B. HENNE, « La pauvreté est devenue banale », Rtbef.be, 17 octobre 2019, [en ligne :] [https://www.rtbef.be/info/dossier/chroniques/detail\\_la-pauvrete-est-devenue-banale-bertrand-henne?id=10343601](https://www.rtbef.be/info/dossier/chroniques/detail_la-pauvrete-est-devenue-banale-bertrand-henne?id=10343601), consulté le 7 mai 2020.

<sup>9</sup> Cela désigne bien l'incapacité et non le refus volontaire de disposer de ce bien ou ce service.

<sup>10</sup> B. HENNE, op. cit.

<sup>11</sup> Jean Furtos est un psychiatre et chercheur spécialisé dans les liens entre santé mentale et précarité et les questions de souffrance psycho-sociale.

<sup>12</sup> J. FURTOS, « La précarité et ses effets sur la santé mentale », Le Carnet Psy, 2011/7, n°156, p.30.

table, confrontées à l'incertitude au quotidien. Cette définition englobe donc diverses catégories de personnes comme celles qui multiplient les contrats de travail courts ou en tant qu'intérimaires, celles dont le seul revenu est le revenu d'intégration ou l'allocation de chômage, les sans domicile fixe, les personnes qui ont du mal à joindre les deux bouts ou qui jonglent avec de multiples crédits, etc.

Pour rappel, un Belge sur six est concerné par le risque de pauvreté et peut être approximativement qualifié de personne en situation de précarité car cet indicateur concerne les faibles revenus monétaires, la privation matérielle ou l'absence d'emploi, caractéristiques indispensables pour qualifier sa situation de stable. Ces chiffres restent malheureusement constants, voire en légère augmentation, depuis au moins une décennie.<sup>13</sup> Le danger serait d'y voir une fatalité et de banaliser la précarité. Les normaliser impliquerait que la précarité et la pauvreté soient inhérentes à nos formes modernes de société alors qu'elles découlent largement des choix politiques et de l'organisation de celle-ci.<sup>14</sup> D'ailleurs, le grondement social qui s'élève depuis quelques années est là pour rappeler le mécontentement de ces citoyens toujours plus fragilisés dans leur quotidien alors qu'une poignée de milliardaires continuent de toujours plus s'enrichir. « Les inégalités indécentes sont au cœur de fractures et de conflits sociaux partout dans le monde (...) Elles ne sont pas une fatalité, elles sont le résultat de politiques sociales et fiscales qui réduisent la participation des plus riches à l'effort de solidarité par l'impôt et fragilisent le financement des services publics » rappelle ainsi Pauline Leclère, porte-parole d'Oxfam France.<sup>15</sup>

### 3. Le rôle de la société dans la correction des inégalités

C'est dans la définition des rôles de la société face aux inégalités socio-économiques que l'on trouve la base des mouvements philosophiques et politiques qui réclament plus de justice sociale. La société doit jouer deux grands rôles. Premièrement, elle veille à l'égalité des chances pour chaque citoyen. L'égalité des chances est atteinte quand les citoyens sont tous égaux dans leurs droits, le droit à l'éducation, à un logement décent, d'être en sécurité

<sup>13</sup> Statbel.fgov.be, op. cit.

<sup>14</sup> B. HENNE, op. cit.

<sup>15</sup> « Davos 2020 : Nouveau rapport d'Oxfam sur les inégalités mondiales », Communiqué de presse de Oxfam France, 19 janvier 2020, [en ligne :] <https://www.oxfamfrance.org/communiqués-de-presse/davos-2020-nouveau-rapport-doxfam-sur-les-inegalites-mondiales>, consulté le 7 mai 2020.

dans son pays, entre autres, quels que soient leur nationalité, leur origine, leur genre, leur orientation sexuelle, leur état de santé, les moyens financiers, etc. Ensuite, elle se doit d'assurer la répartition des avantages et des richesses entre les citoyens. Cette répartition se fait selon les principes de l'équité, ce qui implique que chacun reçoive ce qui lui est dû, en fonction de son apport et de sa situation dans la société. Cette distinction entre une répartition égale et une répartition équitable implique donc que des choix politiques sont posés quant à ce que chacun peut et/ou doit recevoir par rapport aux autres. Une redistribution des richesses selon le principe de l'équité peut donc tout à fait permettre de corriger les inégalités que subissent des personnes défavorisées, si les politiques mises en place s'orientent dans cet axe !<sup>16</sup> Par la (re) distribution des richesses et le maintien du principe de l'égalité des chances, la justice sociale vise donc à ce que les États corrigent les inégalités socio-économiques par des politiques fiscales et sociales centrées sur l'humain et au service de tous les citoyens et non pour garantir les intérêts économiques d'une élite.<sup>17</sup>

## B. La justice environnementale et climatique

### 1. Historique des mouvements écologiques

En 2020, des termes comme « réchauffement climatique », « effet de serre » ou « protection de l'environnement » sont monnaie courante et sont rentrés dans les discours quotidiens de tous les secteurs de la société. Des politiques publiques aux entreprises, en passant par l'engagement citoyen, l'écologie et l'environnement font partie des priorités de notre siècle. Pourtant, cette préoccupation n'a pas toujours été une évidence malgré les tentatives d'alertes depuis un siècle.

Pour comprendre l'historique des mouvements de justice environnementale et climatique, il faut donc remonter aux origines des préoccupations environnementales du début du xx<sup>e</sup> siècle, en pleine Révolution industrielle. Ce basculement de notre société majoritairement agraire et artisanale vers une société industrielle et commerciale s'est accompagné d'une surconsommation massive des ressources naturelles de la terre et d'une destruction

<sup>16</sup> D. LOCHAK, « VIII. La justice sociale », Danièle Lochak éd., *Les droits de l'homme*, La Découverte, 2018, pp. 80-89.

<sup>17</sup> C. COFFEY et al., *op. cit.*

accélérée de l'environnement. C'est autour de cette période que les scientifiques situent d'ailleurs « la Grande accélération ». Cette dénomination fait référence à la croissance exponentielle des indicateurs liés à l'activité humaine (consommation d'eau, d'énergie primaire, augmentation de la population, etc.) et à ses conséquences sur la Terre (augmentation du taux de dioxyde de carbone dans l'air, acidification des océans, etc.) depuis la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Cet impact important des activités humaines allant jusqu'à causer un changement géologique profond sur la Terre est appelé l'Anthropocène.<sup>18</sup>

Dans les années mille neuf cents, ce ne sont pas encore les conséquences de l'augmentation de l'effet de serre qui sont au cœur des préoccupations mais plutôt l'épuisement des ressources naturelles. En 1922, un scientifique suédois, Svante Arrhenius, se voulait déjà précurseur des crises que nous connaissons un siècle plus tard :

*Nous avons consommé autant de charbon fossile en dix ans que l'homme en a brûlé durant tout le temps passé. [...] Il devient nécessaire de trouver d'autres sources d'énergie, afin que la civilisation du monde ne s'effondre pas lorsque les combustibles fossiles seront au point d'être épuisés.*<sup>19</sup>

Il faut attendre près de 35 ans après cette déclaration pour que l'on parle des impacts du « réchauffement » de la planète. Ainsi, un article, publié dans le *New York Times* en 1956, interroge la corrélation entre le réchauffement général du climat observé depuis une cinquantaine d'années, l'accumulation des émissions de gaz à effet de serre et les conséquences sur l'environnement à l'échelle planétaire.<sup>20</sup> C'est donc seulement après la deuxième guerre mondiale (années cinquante) et dans les années soixante et septante que se développe le début de ce que certains chercheurs ont appelé « l'âge écologique ». En effet, les premiers mouvements écologiques s'élèvent pour avertir

<sup>18</sup> A. REVKIN, « On parle de changement climatique depuis plus de 30 ans. Pourquoi n'avons-nous rien fait ? », *Nationalgeographic.fr*, s.d, [en ligne :] <https://www.nationalgeographic.fr/environnement/parle-du-changement-climatique-depuis-plus-de-30-ans-pourquoi-navons-nous-rien-fait>, consulté le 13 mai 2020.

<sup>19</sup> Y. VERDO, « Svante Arrhenius, le précurseur de l'effet de serre », *Les Echos*, 8 août 2018, [en ligne :] <https://www.lesechos.fr/idees-debats/sciences-prospective/svante-arrhenius-le-precurseur-de-leffet-de-serre-136386>, consulté le 13 mai 2020.

<sup>20</sup> W. KAEMPFFERT, « Science in review. Warmer climate on the Earth may be due to more carbon dioxide in the air », *New York Times*, 28 octobre, 1956, ProQuest Historical Newspapers The New York Times (1851-2003), p191, [en ligne :] <https://static01.nyt.com/packages/pdf/weekinreview/warm1956.pdf>, consulté le 13 mai 2020.

des conséquences des activités humaines sur l'environnement et sur le climat de la planète. Sont pointés du doigt, entre autres, l'utilisation abusive de pesticides dans le tournant industriel de l'agriculture d'après-guerre, le nucléaire et le traitement de ses déchets, l'illusion de la poursuite infinie de la croissance avec le club de Rome<sup>21</sup> et l'utilisation abusive des combustibles fossiles.<sup>22</sup> La pression de ces mouvements, soutenus par de plus en plus de scientifiques, conduit à une grande adoption de textes et de lois environnementales, notamment avec la création des premiers ministères de l'Environnement dans les années septante ou avec l'émergence du concept de biodiversité dans les années quatre-vingt. C'est également dans ces années-là qu'apparaissent les premières démarches d'éducation relative à l'environnement.<sup>23</sup> Les premières alertes lancées par des scientifiques à travers le monde concordent avec la création du Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC) à la fin des années quatre-vingt<sup>24</sup> :

*Si nous choisissons de relever ce défi, il semble que nous puissions ralentir considérablement le rythme du changement climatique, nous donnant le temps de développer des mécanismes dont le coût pour la société pourra être minimisé. Nous pouvons alternativement fermer les yeux, espérer le meilleur, et payer le prix fort quand la facture nous sera présentée.*

**Michael B. McElroy<sup>25</sup>, 1988**

<sup>21</sup> « Ce groupe de scientifiques, fonctionnaires, économistes et industriels commande en 1970 une étude sur l'état des ressources naturelles dans le monde et des modèles de prévision si la société continue son développement basé sur la croissance et l'industrie. Le rapport sera publié en 1972 sous le titre « Halte à la croissance » et tire la sonnette d'alarme sur les conséquences de la poursuite de notre modèle. Selon l'équipe du professeur Meadows, un système à la recherche d'une croissance exponentielle ne peut conduire qu'au dépassement des limites matérielles de la planète [...]. » Extrait de l'analyse (par la même auteure) des enjeux de la transition dans les théories de la collapsologie, disponible ici : <http://www.cpcp.be/wp-content/uploads/2019/02/collapsologie.pdf>.

<sup>22</sup> P. MATAGNE, « Aux origines de l'écologie », *Innovations*, vol. n°18, n°2, 2003, pp.27-42, [en ligne :] <https://www.cairn.info/revue-innovations-2003-2-page-27.htm>, consulté le 13 mai 2020.

<sup>23</sup> P. MATAGNE, op. cit.

<sup>24</sup> A. REVKIN, op. cit.

<sup>25</sup> Professeur de sciences atmosphériques (Atmospheric Sciences) jusqu'en 1996 puis d'études environnementales (Environmental Studies) à l'Université d'Harvard, [en ligne :] <https://chinaproject.harvard.edu/people/michael-b-mcelroy>, consulté le 14 mai 2020.

Trente ans plus tard, cet avertissement ne semble que trop familier. En effet, les demandes d'actions politiques concrètes pour enrayer les effets du changement climatique fusent plus que jamais dans la société. L'année 2019 aura ainsi été celle des revendications citoyennes sur le climat. Depuis le 2 décembre 2018 avec la marche pour le climat qui a rassemblé 65 000 personnes à Bruxelles<sup>26</sup>, les initiatives citoyennes se sont multipliées. Pendant une bonne partie de l'année 2019, des jeunes, partout dans le monde, se sont également rassemblés dans un mouvement international de grèves, chaque semaine, suivant le modèle de Greta Thunberg. En refusant d'aller à l'école et en se rassemblant aux quatre coins du globe, ils font entendre leur voix pour demander aux politiques d'agir pour garantir leur avenir dans une société juste et démocratique sur une planète saine et laissée intacte pour les générations futures.<sup>27</sup>

Les différents mouvements pour une action climatique s'inscrivent dans un contexte d'accélération des différentes crises environnementales et climatiques. Certaines limites physiques de la planète sont dépassées, les catastrophes environnementales se multiplient et les rapports du GIEC ne cessent d'avertir les politiciens que des mesures doivent être prises pour ne pas dépasser le point de non-retour au niveau de la température de la planète. En effet, ceux-ci préconisent une limitation de la hausse de température à 1,5°C pour limiter les conséquences désastreuses du réchauffement sur l'environnement mais aussi sur les activités humaines : baisse de la production alimentaire, destruction de milieux comme les récifs coralliens, hausse du niveau des eaux, acidification des océans, etc. Cette limitation ne sera possible qu'avec une transformation complète de nos systèmes de production et de consommation et implique donc une réduction drastique des émissions de carbone, et ce, dans les dix prochaines années.<sup>28</sup> Les citoyens rejoignent ces alertes scientifiques et ont donc des revendications claires et demandent des politiques concrètes, à mener de toute urgence. Des efforts doivent être entrepris dans le domaine des énergies renouvelables, du logement, dans les

<sup>26</sup> M. FETTWEIS, « Marche pour le climat : 65 000 personnes ont défilé dans les rues à Bruxelles », Rtbef.be, 2 décembre 2018, [en ligne :] [https://www.rtbef.be/info/societe/detail\\_marche-pour-le-climat-rassemblement-a-la-gare-du-nord-et-trains-bondes-la-situation-en-direct?id=10087430](https://www.rtbef.be/info/societe/detail_marche-pour-le-climat-rassemblement-a-la-gare-du-nord-et-trains-bondes-la-situation-en-direct?id=10087430), consulté le 14 mai 2020.

<sup>27</sup> Pour une analyse plus approfondie de ce mouvement de grèves et de ses enjeux démocratiques, je vous invite à lire l'analyse de Axel Winkel sur le sujet : <http://www.cpcp.be/publications/greve-scolaire-climat/>

<sup>28</sup> « Le futur apocalyptique que nous promet le GIEC si la température de la planète grimpe de 1,5°C en 2030 », Latribune.fr, 8 octobre 2018, [en ligne :] <https://www.latribune.fr/entreprises-finance/industrie/energie-environnement/le-futur-apocalyptique-que-nous-promet-le-giec-si-la-temperature-de-la-planete-grimpe-de-1-5-c-en-2030-793088.html>, consulté le 14 mai 2020.

réformes du système agroalimentaire (de la production à la consommation), dans le refinancement des transports publics et la mobilité, mais aussi dans l'aménagement du territoire et les processus d'économie circulaire, et tout cela, doit être consigné, dans un accord climatique contraignant pour les différents États.<sup>29</sup>

## 2. De l'action climatique à la justice climatique

Au-delà des politiques environnementales, c'est toute une transition de notre modèle socio-économique qui est réclamée par les citoyens pour espérer atteindre la limitation de la hausse de température à 1,5° C. Car, en plus des efforts de réduction des émissions de gaz à effet de serre, leurs revendications portent sur tout le fonctionnement de notre société. « Changeons le système, pas le climat » est d'ailleurs un de leurs slogans. Ils interrogent les processus démocratiques de décision, de participation des citoyens à la politique et de gestion des biens communs (eau, énergie, air). Ils réclament également une société juste, solidaire et équitable, que ce soit entre les générations actuelles et futures, entre les pays du Nord et ceux du Sud ou encore entre les citoyens les plus fortunés et ceux dans les situations les plus précaires. Ils dénoncent l'inégalité des conséquences environnementales et le besoin de corriger ces inégalités par des apports différenciés et relatifs à la situation de chaque pays et chaque citoyen. Le financement climatique et l'accueil des réfugiés climatiques, victimes des conséquences du réchauffement planétaire, doivent être pensés et mis en place à l'échelle internationale en tenant compte de cette réalité inégalitaire.<sup>30</sup>

La justice climatique intègre donc ces notions de justice et d'équité dans les politiques climatiques et environnementales. Surtout que la plupart des émissions de gaz à effet de serre sur la planète sont l'apanage de quelques pays réputés pour leur grande pollution. Ainsi, la Chine et les États-Unis émettent à eux-seuls 43 % des émissions de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) du monde. Avec l'ensemble des pays de l'Union Européenne, on atteint déjà plus de la moitié des émissions de la planète. Si on ajoute la suite du classement des pays considérés comme les plus gros pollueurs, à savoir, l'Inde, la Russie, le Japon, la Corée du Sud, l'Iran, l'Arabie Saoudite et le Canada, ce qui nous fait 37

<sup>29</sup> Pour voir les revendications du Climate Express : <http://climate-express.be/revendications-2/?lang=fr>, consulté le 15 mai 2020.

<sup>30</sup> *Ibid.*

pays en tout, on est à environ 75 % des émissions de CO<sub>2</sub> de l'année 2018.<sup>31</sup> On remarquera qu'il n'y a aucun pays d'Afrique, d'Amérique du Sud ou d'Asie du Sud-Est dans le début du classement. L'ensemble du continent africain représente 3,6 % des émissions. L'Amérique latine (centrale et du Sud) émet sur l'ensemble de son territoire 3,8 % du CO<sub>2</sub> mondial.<sup>32</sup>

La justice climatique veut donc rappeler à qui revient la responsabilité de la pollution et quels sont les pays qui doivent agir en priorité en mettant en place des politiques d'atténuation du changement climatique. Surtout que les pays qui en subissent les conséquences sont ceux qui contribuent le moins aux problématiques d'émissions de gaz à effet de serre. Ce sont également ceux qui ont le moins de possibilité de se protéger des impacts ou de s'y adapter.<sup>33</sup> Les pays dont la situation est la plus préoccupante sont souvent situés sur les continents africains ou d'Asie du Sud.<sup>34</sup> Ainsi, huit pays parmi les dix les plus susceptibles de subir des répercussions économiques importantes sont situés dans ces régions (Bangladesh, Guinée-Bissau, Sierra Leone, Sud-Soudan, Nigéria, RD Congo, Cambodge, Éthiopie).<sup>35</sup> Les variations climatiques extrêmes qui ont frappé ces deux régions ont causé également de nombreux

<sup>31</sup> T. GAUDIAUT, « COP25 – Les plus gros émetteurs de CO<sub>2</sub> au monde », Statista, 2 décembre 2019, [en ligne :] <https://fr.statista.com/infographie/9668/plus-gros-emetteurs-de-co2-dans-le-monde/>, d'après BP Statistical Review of World Energy, 68th Edition, 2019, [en ligne :] <https://www.bp.com/content/dam/bp/business-sites/en/global/corporate/pdfs/energy-economics/statistical-review/bp-stats-review-2019-full-report.pdf>, consulté le 15 mai 2020.

<sup>32</sup> BP Statistical Review of World Energy, 68th Edition, 2019, [en ligne :] <https://www.bp.com/content/dam/bp/business-sites/en/global/corporate/pdfs/energy-economics/statistical-review/bp-stats-review-2019-full-report.pdf>, consulté le 15 mai 2020.

<sup>33</sup> L. LAIGLE, « Justice climatique et mobilisations environnementales », Vertigo (Les nouveaux chantiers de la justice environnementale), vol. 19, n°1, mars 2019, [en ligne :] <https://journals.openedition.org/vertigo/24107#tocto1n3>, consulté le 18 mai 2020.

<sup>34</sup> « La justice climatique, c'est quoi au juste ? », Oxfam Solidarité, 13 septembre 2019, [en ligne :] <https://www.oxfam.org/fr/la-justice-climatique-cest-quoi-au-juste>, consulté le 20 mai 2020.

<sup>35</sup> « Climate Change and Environmental Risk Atlas 2014 », Maplecroft, 30 octobre 2013, [en ligne :] <https://www.maplecroft.com/insights/analysis/global-economic-output-forecast-faces-high-or-extreme-climate-change-risks-by-2025/>, consulté le 20 mai 2020.

dégâts. D'ailleurs, c'est dans ces pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire que les populations sont le plus susceptibles d'être déplacées, contraintes de laisser derrière elles leurs terres et leurs biens.<sup>36</sup>

Ces différences résultent de facteurs géographiques (concentration urbaine sur les côtes, sécheresses, inondations, exposition aux tempêtes, etc.) mais sont aussi liées aux multiples dimensions des inégalités socio-économiques. On mesure notamment la sensibilité des populations au changement climatique par des indicateurs liés à la santé, à l'éducation, à la dépendance agricole, aux infrastructures en place et par la capacité du pays, économiquement et par les institutions, à s'adapter et à lutter contre les impacts.<sup>37</sup> Ainsi, dans les pays les plus pauvres, l'agriculture constitue un secteur clé de l'économie. Heurtée de plein fouet, entre autres par la sécheresse, la désertification, la montée des températures et l'érosion, de nombreuses cultures connaissent une baisse de production. Cela affecte directement l'économie du pays, souvent dépendante des exportations, mais affaiblit aussi la sécurité alimentaire et a des conséquences directes sur bon nombres d'emplois et sur les revenus des agriculteurs, qui se retrouvent parfois forcés d'abandonner leurs terres et donc leur seul moyen de subsistance.<sup>38</sup> La montée du niveau des mers et l'intensification des tempêtes augmentent également les inondations et les dégâts sur les côtes. Avec un réchauffement planétaire équivalent à 2° C, ce sont 280 millions de personnes qui sont potentiellement concernées par la submersion du territoire. Les pays les plus touchés sont surtout situés en Asie et en Océanie.<sup>39</sup>

Ainsi, les personnes les moins responsables de la situation en subissent plus directement les conséquences alors qu'elles ont également moins les moyens d'y faire face. En plus des politiques d'atténuation du changement climatique à mettre en place par les États les plus pollués, les citoyens demandent la mise en place d'un plan financier d'aides à l'adaptation des plus pauvres et des plus vulnérables aux conséquences du changement climatique. Au-

<sup>36</sup> Ces populations ont cinq fois plus de chances d'être déplacées à cause de catastrophes climatiques que les habitants des pays à revenu élevé – « La justice climatique, c'est quoi au juste ? », *Oxfam Solidarité*, op. cit.

<sup>37</sup> « Climate Change and Environmental Risk Atlas 2014 », *Maplecroft*, op. cit.

<sup>38</sup> L. DREVET, « Réchauffement climatique : ce sont les pays les plus pauvres qui vont en pâtir le plus », 3 août 2018, [en ligne :] <https://www.lejdd.fr/International/rechauffement-climatique-ce-sont-les-pays-les-plus-pauvres-qui-vont-en-patir-le-plus-3725528>, consulté le 20 mai 2020.

<sup>39</sup> Climate Central, « Mapping Choices. Carbon, climate and rising seas, our global legacy », novembre 2015, [en ligne :] <https://sealevel.climatecentral.org/uploads/research/Global-Mapping-Choices-Report.pdf>, consulté le 20 mai 2020.

delà d'un seul plan purement financier, c'est la lutte globale contre la pauvreté et les inégalités socio-économiques qui est au centre des revendications. Comme l'explique Stéphane Hallegatte, économiste à la Banque Mondiale, « la lutte contre la pauvreté est indissociable de la lutte contre le changement climatique. Il sera bien plus facile d'atteindre ces deux objectifs de façon conjointe ». Ainsi la notion de justice climatique se réarticule autour des enjeux sociaux, économiques et environnementaux, à la fois locaux et globaux qui sont portés par les mouvements citoyens aux quatre coins du globe.<sup>40</sup>

### 3. De la justice climatique à la justice environnementale

C'est cette mise en lumière des synergies entre inégalités environnementales et inégalités socio-économiques qui est au centre de la justice environnementale. Et plus particulièrement comment ces synergies s'inscrivent à différentes échelles, du local, entre groupes sociaux, au global, entre pays. L'environnement ne se résume plus aux ressources naturelles ou comme écosystèmes à protéger, mais se redéfinit plutôt comme milieux de vie des différentes populations et les conséquences de leur destruction sur divers aspects de la société : santé, éducation, emploi, alimentation, cadre de vie, etc.<sup>41</sup> Ainsi, à un niveau plus local, les inégalités environnementales sont bien une réalité importante. Les 10 % les plus riches sont responsables de 50 % des émissions de CO<sub>2</sub> mondiales alors que les 50 % les plus pauvres n'en émettent que 10 %. Pourtant, c'est cette moitié de population plus pauvre qui est directement affectée par les conséquences sur leur environnement, que ce soit par la pollution de l'air, la dépendance à l'agriculture dans leur revenu ou la détérioration directe de leur cadre de vie (présence d'usines, logements en zones inondables, etc.).<sup>42</sup>

La justice environnementale prône donc la juste répartition, que ce soit entre individus, groupes sociaux et pays, des bénéfices que les humains tirent des écosystèmes<sup>43</sup> et des coûts des problèmes environnementaux. Le but est de construire un schéma de distribution des charges liées aux différentes politiques environnementales de prévention de la dégradation de l'environne-

<sup>40</sup> L. LAIGLE, op. cit.

<sup>41</sup> Ibid.

<sup>42</sup> « La justice climatique, c'est quoi au juste ? », Oxfam Solidarité, op. cit.

<sup>43</sup> Les bénéfices que tirent les sociétés humaines de l'environnement sont appelés les services écosystémiques. Pour plus d'informations concernant les enjeux de ces services, consultez la publication du même auteur : <http://www.cpcp.be/publications/services-ecosystemiques/>

ment, des modifications des pratiques et modes de vie de nos sociétés et de la restauration des environnements dégradés. Prendre correctement en compte les bénéfices des services écosystémiques, tout comme les coûts et charges environnementales, implique de se rendre compte de la diversité sociale et culturelle des représentations de la nature et des conséquences directes et inégales pour différentes populations.

Aux États-Unis, les mouvements de justice environnementale dénoncent, dans les années septante, le cumul des inégalités socio-économiques et environnementales que subissent les populations afro-américaines, amérindiennes et hispaniques dans leurs différents quartiers urbains. Les discriminations systémiques les relèguent dans des environnements dégradés où ils sont plus susceptibles d'être exposés aux pollutions de l'air et du sol, à proximité de décharges, zones industrielles ou autres. En Amérique du Sud, les combats de la justice environnementale se centrent sur la défense des terres des communautés locales face aux politiques d'appropriation par les élites gouvernementales pour poursuivre leurs objectifs de développement économique international tiré des exportations (cultures de soja, maïs, huile de palme, etc.). En effet, ces appropriations mettent en danger les moyens de subsistance de ces communautés et nient le caractère sacré que peut prendre leur territoire.<sup>44</sup> En Europe, les manifestations citoyennes de ces trois dernières années ont également mis au centre de leurs revendications la prise en compte des liens entre inégalités sociales et environnementales et la juste répartition du poids des responsabilités environnementales. Si au départ, les mouvements sociaux, tels que celui des Gilets Jaunes et les mouvements écologiques, tels que les marches pour le climat, semblaient s'opposer, bien vite, les deux mouvements se sont inspirés et ont convergé dans leurs revendications.

<sup>44</sup> L. LAIGLE, *op. cit.*

## C. Gilets Jaunes : comment un mouvement social a soulevé une facette cachée de la transition écologique

« Il faut combiner les problèmes de fin de mois avec les problèmes de fin du monde », se défendait Nicolas Hulot, ex-ministre français de la Transition écologique et solidaire, le 22 novembre 2018 dans l'Émission politique de France 2<sup>45</sup>. En plein début de crise des gilets jaunes, il a en effet dû faire face à la colère des citoyens quant à l'annonce de la hausse de la taxe sur le carburant. Ce mouvement social, apparu durant le dernier trimestre de 2018, s'est développé au même moment que les marches et mouvements pour le climat. Les premiers contestent la taxe carbone sur le carburant, mesure d'action environnementale instaurée par le gouvernement français, tandis que les seconds demandent aux politiques d'agir concrètement pour limiter les émissions de gaz à effet de serre. À première vue, les deux mouvements semblaient donc s'opposer. Caricaturalement<sup>46</sup>, des habitants des provinces et des zones périurbaines, défendant leur droit à la voiture et bloquant des ronds-points, se retrouvaient face à des militants pacifistes écologiques, des « bobos » des grandes villes, roulant à vélo et achetant des légumes bios.<sup>47</sup> Pourtant, loin des préjugés de départ, les deux mouvements ont peu à peu dialogué et le mantra « Fin du mois, fin du monde, même combat » a remis au centre de la table les liens qui existaient entre écologie et social.<sup>48</sup>

<sup>45</sup> Disponible en Replay sur France.tv : <https://www.france.tv/france-2/l-emission-politique/l-emission-politique-saison-3/797241-l-emission-politique.html>

<sup>46</sup> Si cette description est caricaturale, elle représente quand même certaines tendances, notamment au niveau du public des mouvements écologiques et des marches pour le climat. On observe que ce sont souvent des jeunes urbains, diplômés, issus soit des catégories socioprofessionnelles élevées, donc de la classe moyenne supérieure. Ils sont souvent à tendance politique de gauche et mettent en place des actions écologiques dans leur quotidien : prendre le vélo plus souvent, manger moins de viande, trier les déchets, etc. Pour plus d'informations sur la sociologie des marches pour le climat et des votes écologistes aux élections européennes : <https://reporterre.net/Qui-manifeste-pour-le-climat-Des-sociologues-repondent> et <https://jean-jaures.org/nos-productions/les-ressorts-du-vote-eelv-aux-elections-europeennes>.

<sup>47</sup> G. d'ALLENS, « Les Gilets jaunes ont forcé la mue sociale du mouvement écologiste », 16 novembre 2019, [en ligne :] <https://reporterre.net/Les-Gilets-jaunes-ont-force-la-mue-sociale-du-mouvement-ecologiste>, consulté le 27 mai 2020.

<sup>48</sup> Ibid.

En effet, le mouvement des gilets jaunes a par la suite largement dépassé la seule revendication de l'annulation de la hausse des taxes sur le carburant. Il a évolué en un mouvement social à part entière, dénonçant les inégalités et la précarité ressentie au quotidien par toute une partie de la population européenne. Leurs revendications se sont également élargies pour inclure des questions de la transition écologique : étalement urbain, transport public, isolation des logements, soutien aux commerces locaux, etc.<sup>49</sup> L'écologie fait donc également partie de leurs préoccupations mais s'ancre à travers des problématiques vécues de manière concrète dans leur quotidien.<sup>50</sup> Le tout n'est pas de s'opposer à la taxe carbone mais de comprendre que cette taxe va peser sur le budget des ménages en zones périurbaines, dépendants de leur voiture dans une zone où l'offre en transports publics est peu présente.<sup>51</sup> Les gilets jaunes demandent en fait plus de justice dans les politiques environnementales : taxer le kérosène du transport aérien plutôt que l'essence à mettre dans leur voiture, donner les moyens de consommer autrement en soutenant les commerçants locaux plutôt que le développement de zones commerciales, etc.<sup>52</sup>

Ainsi, les mouvements écologiques ont progressivement intégré les enjeux sociaux de manière systémique dans leurs revendications. Il ne s'agit plus seulement d'aborder la question de la perte de la biodiversité ou du réchauffement planétaire mais de comprendre et dénoncer les liens entre la crise climatique et le renforcement des inégalités, qu'elles soient sociales ou environnementales. La problématique des logements est un bon exemple du double enjeu social et écologique. Ce sont en effet les plus défavorisés qui vivent dans des habitations mal isolées, qui constituent un gouffre financier et énergétique.<sup>53</sup> Écologiquement parlant, le chauffage des bâtiments résidentiels et tertiaires représente un peu moins de 20 % des émissions de gaz à effet de serre en Belgique. C'est loin derrière le secteur industriel qui cumule près de 50 % des émissions, juste derrière le transport avec ses 22,2 %

<sup>49</sup> « Baisse des taxes, référendum populaire, zéro SDF... On a décortiqué les 42 revendications des gilets jaunes », *France Info*, 1<sup>er</sup> décembre 2018, [en ligne :] [https://www.francetvinfo.fr/economie/transports/gilets-jaunes/baisse-des-taxes-referendum-populaire-zero-sdf-on-a-decortique-les-42-revendications-des-gilets-jaunes\\_3077229.html](https://www.francetvinfo.fr/economie/transports/gilets-jaunes/baisse-des-taxes-referendum-populaire-zero-sdf-on-a-decortique-les-42-revendications-des-gilets-jaunes_3077229.html), consulté le 28 mai 2020.

<sup>50</sup> G. d'ALLENS, op. cit.

<sup>51</sup> C. SCHAUB, « Écologie et social, la convergence des luttes », 1<sup>er</sup> janvier 2019, [en ligne :] [https://www.liberation.fr/planete/2019/01/01/ecologie-et-social-la-convergence-des-luttes\\_1700600](https://www.liberation.fr/planete/2019/01/01/ecologie-et-social-la-convergence-des-luttes_1700600), consulté le 28 mai 2020.

<sup>52</sup> G. d'ALLENS, op. cit.

<sup>53</sup> C. SCHAUB, op. cit.

d'émissions mais bien devant le secteur agricole qui représente 10,4 % des émissions.<sup>54</sup> La rénovation énergétique des bâtiments mal isolés est donc une des priorités pour atteindre les objectifs fixés par les instances européennes en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour l'horizon de 2030.<sup>55</sup> Financièrement, l'énergie est également un enjeu pour le budget des ménages les plus modestes. Ils étaient 21,7 % à être considérés « en précarité énergétique » en 2017, en Belgique. Ce chiffre atteint même plus de 27 % en Wallonie et plus de 28 % à Bruxelles. Dus à la fois à des revenus insuffisants, des coûts de logement croissants et à un prix de l'énergie toujours élevé, ces chiffres restent stables depuis maintenant dix ans. Surtout que ces ménages habitent souvent dans des logements mal isolés qui causent d'énormes pertes de chaleur et augmentent d'autant plus la facture énergétique.<sup>56</sup>

*Des ménages sont considérés en précarité énergétique quand<sup>57</sup> :*

- *la part du budget consacrée à la facture énergétique est beaucoup plus élevée que la moyenne : elle représente au moins 11,8 % des revenus disponibles contre 5,9 % pour un ménage moyen habituellement ;*
- *ou qu'ils se privent volontairement de consommation énergétique, de chauffage entre autres, pour pouvoir diminuer leur facture : cette privation peut entraîner des conséquences graves pour la santé des membres du ménage ;*
- *ou qu'ils déclarent ne pas disposer de moyens financiers suffisants pour chauffer leur logement.*

<sup>54</sup> « Émissions par secteur », Climat.be, 2019, [en ligne :] <https://climat.be/en-belgique/climat-et-emissions/emissions-des-gaz-a-effet-de-serre/emissions-par-secteur>, consulté le 28 mai 2020.

<sup>55</sup> « Stratégie wallonne de rénovation énergétique à long-terme du bâtiment, Service Public de Wallonie, DG04, 20 avril 2017, [en ligne :] <https://energie.wallonie.be/servlet/Repository/strategie-wallonne-a-long-terme-pour-la-renovation-energetique-des-batiment.pdf?ID=47301>, consulté le 28 mai 2020.

<sup>56</sup> U. NGUYEN, « Précarité énergétique en Belgique : êtes-vous touchés ? », 5 décembre 2019, [en ligne :] <https://www.comparateur-energie.be/blog/2019/11/19/precarite-energetique-en-belgique>, consulté le 28 mai 2020.

<sup>57</sup> *Ibid.*

Il est donc possible d'agir sur des problématiques environnementales tout en tenant compte des réalités sociales. Des liens ont été créés et les acteurs sur le terrain commencent à dialoguer et à se rejoindre dans leurs combats. La convergence des luttes se réalise timidement sous la bannière d'une écologie devenue sociale.<sup>58</sup> L'objectif est donc de poursuivre cette convergence et d'élaborer des propositions conformes aux principes de la justice environnementale, faisant ainsi les liens avec la justice sociale. Que ce soit au niveau du terrain, dans les associations, les ONG, le monde social ou au niveau de la recherche ou du monde politique, chacun doit poursuivre les efforts entamés et continuer à tenir compte des revendications citoyennes, notamment des plus précarisés, pour qui les conséquences sociales et les impacts environnementaux constituent un double fardeau dans un quotidien déjà fragilisé.

<sup>58</sup> G. d'ALLENS, *op. cit.*

## II. Aborder la question environnementale en éducation permanente

### A. L'éducation relative à l'environnement en éducation permanente

En tant qu'association reconnue en éducation permanente, le CPCP désire s'inscrire dans cette dynamique et réfléchit à la problématique : « Comment aborder la question environnementale avec nos publics tout en tenant compte de la dimension sociale et de leur vécu au quotidien ? ». Redéfinir les enjeux environnementaux avec les publics en situation de précarité est essentiel pour qu'à l'avenir, les mouvements de transition deviennent plus inclusifs. Cela permet notamment de repenser les alternatives proposées par ceux-ci pour les rendre plus accessibles. En s'appuyant sur le concret et certains obstacles de leur quotidien, les solutions mises en place seront réfléchies par rapport aux doubles inégalités sociales et environnementales. Surtout que ces publics sont en première ligne quant aux questions d'environnement et des conséquences de sa dégradation. Des sujets tels la mobilité, la présence de la nature dans leurs quartiers, l'énergie ou même les conséquences du dérèglement climatique à long-terme, les concernent autant que n'importe qui. Aborder la question environnementale et les conséquences dans son quotidien devient donc un droit fondamental et essentiel pour tous.

De plus, l'aborder selon les principes de l'éducation permanente nous apparaît assez logique, et même cohérent avec nos objectifs dans nos groupes d'animation. En effet, le but est de partir de l'expérience et du ressenti de chacun, développer une prise de conscience et une analyse d'un enjeu de société et mettre au service de la collectivité les compétences de chacun pour créer une dynamique de groupe et des projets d'actions citoyennes accessibles à tous. Ces dynamiques sont donc au cœur des nouvelles façons d'aborder les problématiques environnementales en tenant compte des enjeux sociaux et des réalités auxquelles sont confrontés nos publics. L'objectif est de rééquilibrer progressivement les rapports de force et d'amener à plus de démocratie en outillant les publics dans la défense de leurs droits dans les questions d'environnement : droit à un logement décent, à un environnement sain, à une alimentation saine accessible, à se chauffer correctement, etc. Par le sujet vaste de « l'environnement », il est donc possible de répondre à des besoins pri-

maires, tout en abordant le sujet de l'écologie. En leur donnant un espace pour exprimer leurs ressentis et pour faire entendre leurs besoins dans leur espace de vie, en construisant AVEC eux des réflexions, des analyses, des solutions, en développant la force de la collectivité, on fait se rencontrer assez naturellement l'éducation relative à l'environnement et l'éducation permanente.<sup>59</sup>

## B. Sur le terrain : une question de posture

La posture de l'animateur en éducation permanente est la clé du bon déroulement des ateliers. Il faut donc adapter cette posture également dans l'éducation relative à l'environnement, que ce soit dans la manière d'aborder les sujets ou pendant les ateliers. Traditionnellement, l'éducation relative à l'environnement rassemble deux écoles : l'éducation PAR l'environnement et l'éducation POUR l'environnement. L'éducation par l'environnement se focalise sur le développement personnel et l'émancipation sociale par une approche critique et citoyenne et en utilisant l'environnement comme support. L'éducation pour l'environnement vise à une meilleure connaissance et défense de l'environnement afin de le préserver au mieux.<sup>60</sup> L'éducation relative à l'environnement en éducation permanente doit s'orienter logiquement vers l'éducation PAR l'environnement. En effet, le but n'est pas de répéter une énième fois les bons gestes pour respecter l'environnement, à un public qui finalement n'est que très peu responsable de sa dégradation.<sup>61</sup> Certes, tout petit geste est bon à prendre mais cela reste quand même une approche moins efficace que de permettre à n'importe quel citoyen de défendre ses droits en matière d'environnement.<sup>62</sup> Il s'agit en fait de voir l'éducation à l'environnement comme un rééquilibrage des rapports de force et un enjeu politique qui questionne l'exploitation conjointe des humains et de l'environnement plutôt

<sup>59</sup> « Éduquer à l'environnement pour lutter contre la précarité », *Symbioses – Environnement & social : vers une alliance éducative ?*, n°106, printemps 2015, p.6-8.

<sup>60</sup> « Éducation relative à l'environnement (ErE) : de quoi s'agit-il ? », Institut d'Eco-pédagogie, s.d., [en ligne :] <https://institut-eco-pedagogie.be/>, consulté le 3 juin 2020.

<sup>61</sup> Nous ne réduisons pas l'éducation pour l'environnement à cette simple activité, nous estimons simplement que les objectifs de l'éducation PAR l'environnement sont plus en adéquation avec nos objectifs en éducation permanente. La connaissance et la défense de l'environnement se greffent à nos ateliers fondés sur l'émancipation sociale mais n'en sont pas le cœur.

<sup>62</sup> « Éducation relative à l'environnement (ErE) : de quoi s'agit-il ? », Institut d'Eco-pédagogie, op. cit.

qu'un simple mode d'emploi du bon défenseur de l'environnement. C'est donner un set d'outils, sur l'environnement mais aussi d'empowerment<sup>63</sup>, pour faire entendre sa voix, faire valoir ses droits et pouvoir mener les différents combats liés aux mouvements de la justice environnementale.<sup>64</sup> Si l'environnement peut et doit servir de levier d'émancipation, il ne faut pas que la démarche sur-responsabilise les citoyens et déresponsabilise les États de leur devoir d'agir sur les politiques d'atténuation du changement climatique et de dégradation de l'environnement.

Pour atteindre ces objectifs, l'animateur doit savoir jongler entre plusieurs postures. Il doit être un accompagnant et une personne-ressource plutôt qu'un formateur qui transmet verticalement des connaissances. Il peut être amené à rester en simple observateur ou au contraire, à devoir intervenir ou faciliter les échanges. Son rôle se résume donc à **encadrer et outiller son groupe** dans l'appropriation des connaissances et de compétences nécessaires pour pouvoir défendre leurs droits socio-environnementaux.<sup>65</sup> Au-delà de l'accompagnement concret pour approfondir les réflexions ou construire des projets ensemble, il s'agit aussi de **passer par des étapes de développement individuel et communautaire**. De la situation individuelle de chacun s'opère un changement d'échelle pour s'insérer dans un collectif centré autour des mêmes valeurs et objectifs. Par le développement de la confiance en soi, la mise en valeur de ses compétences et une bonne dynamique, le groupe peut co-construire ensemble. Il ne faut donc pas avoir peur d'y aller progressivement et de **fixer des étapes-clé tout au long du parcours d'animations**. Il est également important de bien **adapter le projet d'animations au contexte local**, c'est-à-dire en fonction des caractéristiques du public-cible et de l'environnement dans lequel il s'inscrit. Pour cela, il ne faut pas hésiter à **s'appuyer sur le réseau local existant** pour chercher du soutien et des solutions aux problèmes auxquels peut être confronté le groupe.

<sup>63</sup> Empowerment peut être traduit en français par autonomisation mais est souvent utilisé en anglais. Il s'agit du processus par lequel des individus ou des groupes acquièrent plus de pouvoir et de capacités pour agir sur les différents aspects sociaux, économiques, politiques et/ou écologiques de leur vie et de leur environnement – d'après « L'empowerment », *Cultures et Santé*, novembre 2009, 20p.

<sup>64</sup> « Éduquer à l'environnement pour lutter contre la précarité », *Symbioses – Environnement & social : vers une alliance éducative ?*, op. cit.

<sup>65</sup> « L'éducation permanente : une approche incontournable pour la formation des animateurs et des animatrices », CEMEI, CBAI et CFA, s.d, [en ligne :] [http://www.cemei.be/IMG/pdf/PDF\\_Education\\_Permanente\\_-\\_Approche.pdf](http://www.cemei.be/IMG/pdf/PDF_Education_Permanente_-_Approche.pdf), consulté le 3 juin 2020.

L'animateur doit à tout prix éviter le jugement et les approches culpabilisantes. Plutôt que de parler de « bons » ou « mauvais » comportements écologiques, il doit, toujours avec le groupe, identifier les facteurs qui déterminent ces comportements et mettre en place des solutions à la fois faisables et bonnes pour l'environnement. Enfin, **l'environnement** peut être **utilisé de diverses façons comme outil de développement propre à chacun**. Il ne faut clairement pas sous-estimer les bienfaits de l'éducation dans et avec la nature. Certains préféreront les approches imaginaires ou ludiques, d'autres les expérimentations et le côté sensoriel de l'apprentissage, d'autres encore répondront plus aux approches cognitives, etc.<sup>66</sup>

### C. Aborder l'obsolescence programmée comme sujet d'atelier

Il y a un exemple de sujet abordé lors de nos ateliers qui permet d'illustrer les manières de repenser l'approche environnementale en tant qu'animateur en éducation permanente. L'obsolescence programmée revient souvent au centre des discussions lors des ateliers sur les problématiques de consommation durable.<sup>67</sup> Toutes ces techniques destinées à réduire la durée de vie d'un produit pour accélérer son renouvellement sont souvent dénoncées, dans les médias et par les associations écologistes, pour leurs conséquences désastreuses sur l'environnement. L'accélération du renouvellement des biens de consommation, en grande partie due aux techniques industrielles de l'obsolescence programmée, entraîne une frénésie dans la production de déchets ainsi qu'une surconsommation de ressources naturelles.<sup>68</sup>

<sup>66</sup> « Éduquer à l'environnement pour lutter contre la précarité », *Symbioses – Environnement & social : vers une alliance éducative ?*, op. cit.

<sup>67</sup> À ce sujet, Michel Dejong a réalisé une analyse en 2013 présentant les différents types d'obsolescence programmée et leurs impacts sociaux et environnementaux. Disponible en ligne : <http://www.cpcp.be/publications/obsolescence-programmee>.

<sup>68</sup> J. MADON, « Lutter contre l'obsolescence programmée, pas qu'une affaire de bobo », 12 décembre 2019, [en ligne :] <https://theconversation.com/lutter-contre-l-obsolescence-programmee-pas-qu'une-affaire-de-bobos-127836>, consulté le 4 juin 2020.

Ce gaspillage considérable cause de nombreuses pollutions, notamment par l'incinération et l'évacuation dans des décharges de tous ces produits. C'est, en particulier, un enjeu important pour certains pays d'Afrique. En effet, certaines zones du continent se transforment en énormes décharges à ciel ouvert pour les déchets d'équipements électriques et électroniques. Agbogboshie, banlieue d'Accra, capitale du Ghana, en est l'exemple emblématique. Chaque année, elle est le lieu de dépôts de 40 à 50 000 tonnes de déchets d'objets électroniques, déversés sur près de dix kilomètres. Ces déchets viennent directement et souvent illégalement des pays industrialisés. Sur les neuf millions de tonnes de déchets produits chaque année en Europe, seul le quart est collecté et correctement recyclé. Le reste est bien souvent envoyé dans les pays en développement, en Afrique ou en Asie. Depuis 1992, la convention de Bâle sur le transfert entre pays des déchets dangereux interdit pourtant leur exportation sauf si ceux-ci peuvent être réparés ou réutilisés. Les pays industrialisés profitent alors de cette faille et présentent leurs déchets comme des appareils d'occasion, marché fort prisé sur le continent africain. Cela leur permet d'éviter des coûts de dépollution et de recyclage trop importants. Pourtant, très peu d'appareils sont récupérables et finissent simplement entreposés dans la décharge. Ils seront alors brûlés par des travailleurs, dont beaucoup de jeunes garçons, pour y récupérer le cuivre, souvent sans réelle protection, causant ainsi des lésions oculaires, des problèmes respiratoires, des brûlures, voire des cancers. De plus, ce traitement des déchets libère des substances, tel de l'aluminium, du plomb ou du mercure, qui polluent l'air et les sols. Il n'empêche que le marché de ces matériaux récupérables est bien rodé, crée beaucoup d'emplois dans la région et présente un potentiel économique important.<sup>69</sup>

<sup>69</sup> L. FILIPPI, « La décharge de déchets électroniques d'Agbogboshie, véritable défi économique et environnemental pour le Ghana », 17 mars 2020, [en ligne :] [https://www.francetvinfo.fr/monde/afrique/societe-africaine/la-decharge-de-dechets-electroniques-dagbogboshie-veritable-defi-economique-et-environnemental-pour-le-ghana\\_3863287.html](https://www.francetvinfo.fr/monde/afrique/societe-africaine/la-decharge-de-dechets-electroniques-dagbogboshie-veritable-defi-economique-et-environnemental-pour-le-ghana_3863287.html), consulté le 4 juin 2020.

L'obsolescence programmée pose également des questions sur la surconsommation qu'elle entraîne dans nos pays occidentaux. Le Centre Permanent pour la Citoyenneté et la Participation se positionne clairement contre toute forme de surconsommation de ressources et d'énergie et de la pollution que cela engendre. Dans ce cadre, la lutte contre les dérives de l'obsolescence programmée fait souvent partie du programme de nos ateliers. Il existe d'ailleurs une réelle demande sur le terrain de la part de nos publics désireux de découvrir des alternatives pour pouvoir diminuer le renouvellement de leurs appareils en les réparant ou en cherchant les marques de la meilleure qualité.<sup>70</sup> Les consommateurs sont tout à fait conscients de la mise en place de ces techniques de réduction de la durée de vie de leurs produits mais ils sont souvent démunis quant aux actions ou alternatives à mettre en place à leur échelle. En effet, une part de la lutte contre l'obsolescence programmée passe aussi par l'information du consommateur sur les produits qu'il achète et la sensibilisation sur leur cycle de vie et de leurs impacts sociaux et environnementaux. Il ne faut cependant pas oublier que les consommateurs ne doivent pas porter toute la responsabilité du problème. Une réglementation stricte doit accompagner le processus de production et de vente pour combattre efficacement ce problème, que ce soit au niveau du marketing, de la transparence sur le cycle de vie et les composants, la réforme des systèmes de garantie, l'imposition de critères environnementaux et sociaux ou de la mise en place de système de certifications.<sup>71</sup>

Dans le cadre de nos ateliers, notre action porte essentiellement sur l'information des consommateurs. Nous pouvons outiller et accompagner les participants à nos ateliers dans leurs questionnements face à l'obsolescence programmée et aux possibilités d'actions pour limiter le renouvellement de leurs produits à la fois coûteux pour eux mais aussi pour la planète. Le sujet a notamment été abordé dans plusieurs de nos groupes présents dans le Hainaut entre 2015 et 2017. La plupart des participants constatent une détérioration de la qualité et de la durée de vie de certains produits de consommation comme les appareils électroniques (machines à laver, GSM, ordinateurs, ampoules, etc.) ou des produits d'usage quotidien (chaussettes, vêtements, bas, etc.). « C'est plus comme avant » confirment-ils. « Tout tombe vite en panne ! »

<sup>70</sup> « Consommation durable », cpcp.be, 2019, [en ligne :] <http://www.cpcp.be/cpcp/consommation-durable>, consulté le 4 juin 2020.

<sup>71</sup> M. DEJONG, « Stop à l'obsolescence programmée ! Mode d'emploi », Centre Permanent pour la Citoyenneté et la Participation, Analyse n°207, juin 2014, [en ligne :] <http://www.cpcp.be/publications/stop-obsolescence-programmee/>, consulté le 8 juin 2020.

et « juste après la fin de la garantie, c'est bizarre quand même ! ». Ils se sentent démunis et surtout piégés face à ces constats. Personne ne se sent vraiment capable ou compétent pour juger de l'opportunité de réparer les objets cassés ou en panne. Surtout que les vendeurs conseillent plutôt de racheter plutôt que de tenter des réparations qui coûteraient aussi cher qu'un produit neuf. Certains se sentent même totalement désemparés et ont l'impression qu'aucune action n'est possible et qu'il faut accepter cette réalité.

Pourtant, cette réalité pose un véritable souci pour la plupart des participants. Ces produits sont essentiels dans la vie quotidienne, surtout si on prend l'exemple des téléphones portables. Une grande majorité des participants n'ont pas accès financièrement à des ordinateurs. Le GSM, connecté à la 4G, est donc précieux et permet de combler en légère partie la fracture numérique. Une des participantes souligne l'absurdité de la situation quand les téléphones sont cassés : « j'ai acheté mon GSM 100 euros. Mon écran est cassé. Pour le remplacer, ça va me coûter 140 euros ! ». L'obsolescence, dite esthétique, est également un enjeu pour certains participants. La fréquence de sortie de nouveaux modèles de smartphone, avec de plus en plus d'options, de surcroît utiles quand on ne dispose pas d'ordinateur, rend obsolètes les derniers modèles achetés et incite à l'achat régulier de nouveaux smartphones. Financièrement, ce renouvellement forcé ou incité d'appareils électroniques ou de bottes « qui ne tiennent même pas l'hiver » pèse dans le budget. La plupart du temps, les participants mettent eux-mêmes en place des stratégies pour en diminuer les coûts. Certains attendent quelques temps après la sortie de modèles de téléphone ou de jeux, par exemple, car les prix sont moins chers. D'autres repèrent les marques qui offrent un meilleur service ou présentent une meilleure qualité : « Chez Chaussea, ils te remplacent tes chaussures ! », « Pas chez Pronti ! ». Il y a également une réflexion avant l'achat : « En ai-je vraiment l'utilité ? Le besoin ? Dois-je vraiment acheter ? Ou puis-je le louer ? ».

Pour la majorité des participants, la problématique écologique de l'obsolescence programmée n'est pas du tout une évidence. Bon nombre d'entre eux ne s'étaient même pas posé la question de la destination finale de tous ces appareils cassés et jetés. Les participants tendent à croire que les matériaux sont tout naturellement recyclés. La question de la surconsommation de ressources naturelles de métaux précieux semble également une surprise. Comme beaucoup de citoyens au moment des révélations médiatiques à ce sujet, certains participants sont choqués de découvrir ces montagnes de déchets électroniques dans certaines régions en Afrique ou les conditions des travailleurs

chargés de récupérer les minerais nécessaires à la fabrication des appareils. Toutefois, ils se sentent souvent dépourvus face à ces conséquences à l'autre bout du monde. « C'est la société de consommation qui veut ça ! » est une réaction qui montre bien la globalité du problème, qui leur semble difficile à résoudre à leur échelle. Les participants mentionnent les lobbyistes et les multinationales qui rendraient dérisoires les possibilités d'actions à un niveau plus large.

Même si les participants se sentent moins concernés par ce qui arrive dans les décharges ou les exploitations minières au Ghana, ils mettent le doigt sur le lien entre leurs problématiques et les impacts environnementaux. Ils soulignent ainsi la convergence des enjeux sociaux et environnementaux. Ainsi, même en étant moins sensibles aux conséquences écologiques de l'obsolescence programmée, les participants prônent une action de la part des gouvernements pour inciter les entreprises à des constructions plus durables et plus solides, dans une perspective d'éco-conception. À leur échelle, certains estiment qu'il faut un changement de mentalité parmi les consommateurs pour les inciter à réparer plutôt qu'acheter. Pour cela, il faut que les consommateurs soient informés des possibilités et des alternatives qui existent : les Repair cafés, l'échange de savoirs et de techniques, des « pâtes » miracles pour réparer certains objets, les sites [www.halteobsolescence.org](http://www.halteobsolescence.org) ou [www.commentreparer.com](http://www.commentreparer.com), les associations de défense des droits des consommateurs comme Test-Achats ou UFC – Que choisir, etc.

Nous avons donc ici une illustration intéressante des enjeux de la convergence entre la justice sociale et la justice environnementale et climatique. L'obsolescence programmée a des conséquences économiques importantes car elle pèse dans le budget des ménages. Ces conséquences pèsent d'autant plus sur ces personnes en situation de précarité. Il suffit d'une panne d'un appareil électronique pour déstabiliser le budget de certaines personnes et causer des sources de stress pour le reste du mois. Les conséquences sociales et environnementales se répercutent également dans les pays qui sont, au départ, les moins responsables du problème. L'obsolescence programmée est à la fois un problème écologique et un problème de protection sociale et économique des consommateurs. En entrant par la seconde facette du problème, celle qui touche au quotidien nos participants, il est possible de sensibiliser et d'aborder la question écologique. Par cette approche, on évite également le glissement simpliste vers la culpabilisation des participants qui jetteraient trop facilement leurs appareils et qui pollueraient les décharges africaines.

Les alternatives et échanges de savoirs entre participants se font au niveau local, en fonction des possibilités et des connaissances de chacun. Les participants discutent, échangent, apprennent et s'outillent ainsi pour leurs futurs choix de consommation. Bien que l'échelle reste fort locale, cela peut encourager l'évolution des modes de vie et constituer un levier intéressant pour peser dans la balance des décideurs pour une transition vers un monde plus durable. Il est donc possible et même logique de faire se rencontrer les objectifs de l'éducation relative à l'environnement et ceux de l'éducation permanente.

## D. Le projet Transition du CPCP

Il faut donc continuer à mener la réflexion sur les manières d'aborder les enjeux environnementaux et de transition avec nos groupes. En parallèle de cette analyse, le Centre Permanent pour la Citoyenneté et la Participation est reparti des constats de l'analyse de Dounia Tadli sur les manques de convergence entre les mouvements de lutte contre la pauvreté et les mouvements de la Transition. Le CPCP a interrogé les mouvements inscrits au Réseau Transition<sup>72</sup> sur le manque de mixité sociale en leur sein, les facteurs de cette faible représentation des personnes en situation de précarité et les réflexions des organisateurs quant aux solutions pouvant être mises en place. Car il ne s'agit pas uniquement d'aborder la question environnementale avec nos publics, mais également de leur permettre d'accéder aux mouvements qui proposent des alternatives de consommation et des modes de vie sobre qui leur conviennent très bien et pourraient résoudre des problèmes dans leur quotidien : manger sain à petit prix, lutter pour un refinancement des services publics comme les transports en commun, etc. Un questionnaire a donc été envoyé aux membres du Réseau Transition pour les interroger sur leur intérêt pour des mouvements plus inclusifs, sur les déterminants à l'exclusion des personnes en situation de précarité et les possibilités d'actions. L'objectif final serait d'organiser une « Table Ronde de la Transition » et d'y mettre autour des citoyens, en situation de précarité ou non, des membres du secteur associatif, des membres du Réseau et toute personne intéressée pour discuter de

<sup>72</sup> Le Réseau Transition est un mouvement citoyen qui rassemble et fédère les initiatives de la Transition de la Belgique francophone. Il permet de mettre en relation les initiatives et d'avoir un noyau central qui peut diffuser les informations, faire la promotion et organiser la logistique de la mise en réseau : <https://www.reseautransition.be>.

cet enjeu afin de dégager des pistes de solution concrètes. Car une transition se doit d'être solidaire et de faire converger les luttes sociales et environnementales pour un monde plus juste et durable.

---

## Conclusion

Bien que des premiers ponts aient été construits, la lutte environnementale a encore tendance à être séparée des luttes sociales. En témoigne la crise des gilets jaunes, la réponse à certains enjeux environnementaux ne prend pas toujours en compte les réalités socio-économiques que vivent au quotidien certaines personnes en situation de précarité. Il s'agit de redéfinir ces enjeux pour intégrer de manière systémique les enjeux de la justice sociale. C'est d'ailleurs ce qu'évoque le terme de justice environnementale.

Cette analyse a souhaité étudier les convergences entre les mouvements écologiques et sociaux et l'apport de la crise des gilets jaunes à cette convergence. En partant des concepts de justice sociale et de justice environnementale, nous en avons déduit qu'il fallait poursuivre cette alliance et en faire une priorité pour tous à l'avenir. Car une transition écologique se doit également d'être solidaire. Sur le terrain, en tant qu'association, le Centre Permanent pour la Citoyenneté et la Participation a évidemment un rôle à jouer. Il faut pouvoir aborder la question environnementale avec nos publics dans le cadre de nos ateliers d'éducation permanente. Nous avons tenté d'apporter des pistes pour aborder ces questions tout en partant des réalités sociales du quotidien de nos participants, souvent en situation de précarité.

En parallèle, nous sommes repartis des constats de Dounia Tadli sur le manque de mixité sociale au sein des mouvements de la Transition et nous avons décidé d'interroger les membres du Réseau Transition sur les déterminants à cette homogénéité sociale et sur les pistes de solutions à mettre en place. Car, il ne s'agit pas seulement d'aborder la question environnementale avec nos publics mais de leur permettre d'accéder à des mouvements alternatifs qui ont, au final, les mêmes objectifs : un monde durable et plus juste. L'objectif du CPCP, pour les années à venir, est donc de creuser la question de l'accessibilité et de la mixité sociale au sein des alternatives portant les valeurs de la solidarité, de la justice, de la transition écologique et de la sobriété dans les modes de consommation. Pour cela, il faudra réunir des associations

écologiques, de lutte contre la pauvreté, d'éducation permanente, d'éducation relative à l'environnement mais également tout citoyen désireux d'approfondir ces réflexions amorcées par cette analyse.

\*\*

Solène Houzé est chercheuse au CPCP. Elle est titulaire d'un master en agroécologie.





HOUZÉ Solène, *Justice sociale, justice environnementale. La convergence des luttes dans la pratique de l'éducation permanente*, Bruxelles : CPCP, Analyse n° 413, 2020, [en ligne :] <http://www.cpcp.be/publications/justice-sociale-environnementale>.

DÉSIREUX D'EN SAVOIR PLUS !

Animation, conférence, table ronde... n'hésitez pas à nous contacter, Nous sommes à votre service pour organiser des activités sur cette thématique.

**[www.cpcp.be](http://www.cpcp.be)**



Avec le soutien du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Les luttes sociales et les mouvements écologiques sont désormais intégrés au paysage du <sup>xxi</sup> siècle. Loin d'uniquement se côtoyer, ils ont pu se rencontrer et commencer à s'influencer. Le concept de justice sociale s'associe ainsi à celui de justice environnementale. Ce début de convergence se doit d'être approfondi et pris en compte dans toutes les sphères de la société. Dans la recherche, la politique ou dans le travail des associations sur le terrain, il est nécessaire de redéfinir les enjeux environnementaux en y intégrant les réalités socio-économiques de tous et surtout des personnes en situation de précarité. Car une transition écologique se doit d'être également solidaire. Cette analyse veut donc étudier la redéfinition des enjeux environnementaux dans nos pratiques en éducation permanente pour pouvoir apporter notre pierre à l'édifice dans la nécessaire convergence des luttes sociales et écologiques.

### **Centre Permanent pour la Citoyenneté et la Participation**

Rue des Deux Églises, 45 – 1000 Bruxelles

**02 238 01 00 | [info@cpcp.be](mailto:info@cpcp.be)**

**[www.cpcp.be](http://www.cpcp.be) | [www.facebook.com/CPCPasbl](https://www.facebook.com/CPCPasbl)**

Toutes nos publications sont disponibles en téléchargement libre :  
**[www.cpcp.be/publications/](http://www.cpcp.be/publications/)**